



AR Prefecture PÉRIGORD-LIMOUSIN
 02-47901210075-20220331-2022_2_11-DE
 Reçu le 06/04/2022
 Département de 44
 DOBBOCNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉRIGORD-LIMOUSIN
Séance du 31 mars 2022

Arrondissement de NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil : La Coquille

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 22/03/2022

Nombre de membres : En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DARTOUT Marie-Jeanne (suppléante),

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, GRANET Jean-Claude (suppléant)

Absents et excusés et procurations : ALARY Daniel, COUNARIE Pascal, FAUCHER Danielle, COUTURIER Pierre-Yves, MARCETEAU Dominique (remplacée par son suppléant Jean-Claude GRANET), COMBEAU Bertrand, (absent a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), BOST Jean-François (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ) VAURIAC Bernard (remplacé par sa suppléante Marie-Jeanne DARTOUT)

Monsieur Michel THOMAS est désigné secrétaire de séance

Subvention au CIAS

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les discussions engagées dans le cadre du Centre Intercommunal d'Action Sociale.
Afin d'aider au fonctionnement de la structure, il est proposé de verser à la structure une subvention d'un montant de 220 000 € pour l'année 2022.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE une subvention de fonctionnement pour le CIAS Périgord-Limousin pour un montant de 220 000 € pour l'année 2022. Cette somme est inscrite au BP 2022 de la Collectivité.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 1^{er} avril 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

